

(DIAPO-1) Pendant plus de 15 ans, mes cours ont commencé par la même question «*Pouvez vous, sans réfléchir, associer un mot de votre choix au concept de patrimoine culturel*». La plupart répondent «*héritage*», «*valeur*», «*racine*», voire «*ressource*» ; j'ai même, une fois, entendu «*beauté*» (DIAPO-2). J'ouvre alors le code de l'urbanisme, avec les commentaires qui l'accompagnent, et lis les termes utilisés: «*servitude*», «*protection*», «*sauvegarde*», parfois précédés de «*secteur*» et «*zone*». Je reviendrai sur le mot «*servitude*». Ces mots et, au-delà, les méthodes qu'ils induisent, ont un sens extrêmement coercitif. Ils marquent le patrimoine du sceau de la contrainte. Cependant, ce sont ceux que la plupart des professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, paysagistes ...) utilisent encore quotidiennement dans leur travail lorsqu'ils abordent la question du patrimoine dans les procédures d'aménagement.

Revenons sur le mot «*servitude*», illustré par Etienne de La Boétie dans son discours sur «*La servitude volontaire*» (DIAPO-3). La définition suivante est donnée par le dictionnaire Larousse: (je cite) «*État de dépendance complète de quelqu'un envers quelqu'un d'autre : La servitude dans laquelle les femmes étaient tenues. État (...) d'un peuple privé de la liberté politique. Nécessité, obligation qui est ressentie comme une limitation, une atteinte à sa propre liberté.*». Les plus beaux monuments, les plus beaux sites de France, les plus emblématiques comme les plus modestes, qu'ils soient culturels ou naturels, sont en général protégés et donc placés en "*annexe des servitudes*" des documents d'urbanisme<sup>2</sup>. Il serait légitime de se poser la question de savoir si cette définition est aujourd'hui à l'image de notre patrimoine commun et si l'impact croissant des protections, sur le territoire, est pertinent lorsqu'il atteint ces niveaux (DIAPO-4). Que penser d'une société qui se protège contre ses propres aménagements ?

Les enjeux du patrimoine, tel qu'ils transparaissent à travers les textes de loi du XXème siècle encore en vigueur, ont évolué. Loin de nous les années glorieuses de forte croissance pendant lesquelles la protection du patrimoine avait principalement la fonction de garde-fou dans une course vers une modernité débridée dont les excès se font gravement sentir aujourd'hui. Les conséquences de ces excès sur notre environnement nous amènent à reconsidérer le sens de la fonction patrimoniale. Ainsi, le mouvement engagé en faveur du patrimoine, notamment dans les processus d'aménagement, prend un caractère à la fois social et sociétal. Il aide à entrer dans une culture et permet, face aux excès précités, de trouver un équilibre salutaire par le jeu de fonctions régulatrices qu'il nous faut aujourd'hui maîtriser dans les documents d'urbanisme. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à analyser l'évolution des lois de protection du patrimoine de la fin du XIXème siècle à nos jours (DIAPO-5-6-7-8-9)

La question qu'il nous revient de nous poser est de savoir quel environnement devons-nous bâtir aujourd'hui, pour quels modes de vie en société, comment redonner une urbanité à nos villes et nos territoires, comment retrouver le sens du lieu à dimension humaine, comment «*civiliser la modernité par la culture*<sup>3</sup>» ? Les réponses passent nécessairement par une plus grande considération des identités et des cultures locales. Aussi, l'intérêt de plus en plus important des habitants pour leurs patrimoines et des visiteurs pour celui des autres, qu'ils soient environnementaux ou culturels conduit progressivement à considérer le patrimoine, dans sa diversité, comme une valeur-ressource essentielle pour une conduite «*soutenable*»<sup>4</sup> de l'aménagement.

Citons quelques pistes d'action proposées par Françoise Choay, philosophe, ancienne professeure de l'École de Chaillot, réputée pour le caractère précurseur de ses propos en matière d'aménagement (DIAPO-10) : «*Entre notre passé et notre présent s'ouvre aujourd'hui la béance d'une rupture qualitative. (...) comment, à l'instar des autres domaines, est-il possible de redonner vie aux patrimoines anciens et du même coup de récupérer la compétence d'en produire de nouveaux pour les générations futures? Autrement dit, comment pourrait-on, parallèlement à la production d'équipements performants, normalisés, hors d'échelle et décontextualisés, réactualiser la compétence d'édifier un milieu différencié, contextualisé et articulé à l'échelle humaine?*»<sup>5</sup>.

Il nous revient aujourd'hui de mettre au cœur des enjeux présents et à venir cette «*compétence d'édifier*» qui nous fait tant défaut, c'est-à-dire redonner la place qui lui convient à l'art de savoir bâtir et surtout de concevoir la ville. Pour cela, la patrimonialisation apparaît comme un moyen efficace de mettre en lumière une grande diversité de références dont les qualités bâties suscitent une admiration souvent emprunte d'émotion. Non seulement le besoin de protéger pour ne pas détruire rejoint les préoccupations écologiques liées à la surproduction de déchets, mais il permet de maintenir en place les témoins d'un art de bâtir, d'une compétence d'édifier, et ce afin d'être en mesure d'en inventer d'autres qui répondraient aux aspirations de notre époque. Différentes orientations formulées ces dernières années, au niveau national et notamment au niveau international, en témoignent (DIAPO-11-12-13-14-15-16). «*Nous ne réhabilitons pas pour le passé mais pour l'avenir*<sup>6</sup>» (DIAPO-17).

L'École de Chaillot n'a-t-elle pas vocation à être le lieu privilégié de cette recherche? Dans cette optique, le patrimoine devrait être davantage considéré comme «*un processus et moins comme un produit*<sup>7</sup>»: un processus dans lequel un équilibre reste à trouver entre le monopole décisionnel de l'État et la demande des populations, autrement dit entre les dispositifs «*top down*» et «*bottom up*» (DIAPO-18).

1 / Titre du dernier chapitre de «*L'allégorie du patrimoine*», de Françoise Choay, édition Seuil, La couleur des idées, 1992

2 / Plans locaux d'urbanisme des communes ou intercommunalités correspondantes.

3 / D'après l'architecte chinois Wang Shu, Prix Pritzker en 2012, lauréat du Global Award for Sustainable Architecture en 2007: «*China can civilise modernity by its culture*». <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/global-award-sustainable-architecture>.

4 / «*Soutenable*» : traduction littérale de l'anglais «*sustainable*». «*A sustainable development*», c'est à dire, d'après plusieurs dictionnaires, un développement «*qui peut se supporter, s'endurer*».

5 / Extrait de la conférence de Françoise Choay «*Patrimoine : quel enjeu de société ? L'évolution du concept de patrimoine* », dont le texte a été publié en 2006 dans les cahiers de l'École d'architecture de Saint-Etienne, une publication de l'Université de Saint-Étienne.

6 / D'après l'architecte libano-irakienne Salma Samar Damluji, lauréate du Global Award for Sustainable Architecture 2012 : «*We don't renovate for the past but for the future*».

7 / D'après l'architecte indien Balkrishna Doshi, Prix Pritzker en 2018, lauréat du Global Award for Sustainable Architecture en 2007: «*Housing should be seen as a process and not as a product*».

